# DEMANDE DE SUBVENTION PAR UNE ASSOCIATION- EXERCICE 2027

Dossier à retourner en mairie au plus tard pour le **31 DECEMBRE 2026**

**Tout dossier reçu HORS DELAI ne sera pas traité prioritairement et sera instruit sous réserve de disponibilité des crédits**

Veuillez cocher la case correspondant à votre situation **:**

☐ **Première demande** ☐ **Renouvellement d'une demande**

Montant demandé :

☐ **Pour le fonctionnement global de l'association**

☐ **Pour un ou des projet(s) spécifique(s)**

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

### 1. L'association :

Nom de l'association : ……..

Siret de l'association (OBLIGATOIRE):
……..

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfécture : ……..

Adresse du siège social : ……
……
……
Code postal : ……..... Ville : ……..

Adresse de gestion ou de correspondance:
Nom et Prénom: ……. Fonction : ……..
N° Téléphone : …….. …...Courriel :……..

Président de l'association:……..

Objet de l'association *(Tel qu'il figure dans les statuts) :*
……
……
……

Site internet de l'association :……..
*(le cas échéant)*

Présentation des activités et du public bénéficiaire :
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

## 2. Les relations de l'association avec l'Administration :

**Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?** ☐ oui ☐ non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

| **Type d'agrément** | **Attribué par** | **En date du :** |
|---|---|---|
| | | |
| | | |

**Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?** ☐ oui ☐ non

Date de publication au Journal Officiel : |__|__|__|__|__|__|__|__|

**Votre association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?** ☐ oui ☐ non

## 3. Les relations de l'association avec d'autres associations :

A quel réseau, union ou fédération l'association est-elle affiliée ?
*(indiquer le nom complet, pas de sigle) :*

……
……
……

**L'association a-t-elle des adhérents personne morale :** ☐ **oui** ☐ **non**
Si oui, lesquelles ?
……
……
……

## MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

**Nombre d'adhérents de l'association :** .....

(À jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Dont ☐ Femmes ☐ Hommes

**Moyens humains de l'association**

| | N-2 | N-1 | N |
|---|---|---|---|
| Nombre de bénévoles : *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.* | | | |
| Nombre de volontaires : *Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)* | | | |
| Nombre total de salariés : | | | |
| Dont nombre d'emplois aidés | | | |
| Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)[1] : | | | |
| Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique | | | |

## MOYENS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION

1 Effectifs pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT.

## Budget prévisionnel

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.
Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

☐ Année civile ou ☐Date de début : ☐Date de fin :

| CHARGES | MONTANT[2] | PRODUITS | MONTANT |
|---|---|---|---|
| **60 – Achats** | | **70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services** | |
| Prestations de services | | **74- Subventions d'exploitation**[3] | |
| Achats matières et fournitures | | État : préciser le(s) ministère(s) ou directions sollicité(s) cf. 1ère page | |
| Autres fournitures | | - | |
| **61 - Services extérieurs** | | - | |
| Locations | | - | |
| Entretien et réparation | | - | |
| Assurance | | Région(s) : | |
| Documentation | | | |
| | | - | |
| **62 - Autres services extérieurs** | | Département(s) : | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | | - | |
| Publicité, publication | | Communautés de communes ou d'agglomérations | |
| Déplacements, missions | | - | |
| | | | |
| Services bancaires, autres | | Commune(s) : | |
| | | - | |
| **63 - Impôts et taxes** | | Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) : | |
| Impôts et taxes sur rémunération, | | - | |
| Autres impôts et taxes | | Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) | |
| | | | |
| **64 - Charges de personnel** | | | |
| Rémunération des personnels | | L'agence de services et de paiement (emplois aidés) | |
| Charges sociales | | Autres établissements publics | |
| Autres charges de personnel | | **75 - Autres produits de gestion courante** | |
| **65- Autres charges de gestion courante** | | Dont cotisations, dons manuels ou legs | |
| | | Aides privées | |
| **66 - Charges financières** | | **76 - Produits financiers** | |
| **67 - Charges exceptionnelles** | | **77- produits exceptionnels** | |
| **68 - Dotation aux amortissements** | | **78- Reprises sur amortissements et provisions** | |
| **TOTAL DES CHARGES** | | **TOTAL DES PRODUITS** | |

2 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

3 L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de faire figurer sous cette rubrique le détail de tous les financements demandés auprès des financeurs publics. Les indications valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant toutes les autorités sollicitées.

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[4] | | | |
|---|---|---|---|
| **86- Emplois des contributions volontaires en nature** | | **87 - Contributions volontaires en nature** | |
| 860- Secours en nature | | 870- Bénévolat | |
| 861- Mise à disposition gratuite de biens et services | | 871- Prestations en nature | |
| 862- Prestations | | | |
| 864- Personnel bénévole | | 875- Dons en nature | |
| **TOTAL** | | **TOTAL** | |

## OBJET DE LA DEMANDE

*(Remplir une rubrique par projet spécifique ou, le cas échéant, au titre du fonctionnement général de l'association)*

Intitulé :

……
……
……
……
……
……

Objectifs :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Description précise du/des projet(s) :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
……
……
……
……

Date(s)/Durée :
……
……
……
……
……

Moyens matériels et humains :
……
……
……
……
……
……..

Budget prévisionnel du projet/ des projet(s) :

*(Tableau à dupliquer pour chaque projet le cas échéant)*

| **RECETTES** | | **DEPENSES** | |
|---|---|---|---|
| **Nature** | **Montant** | **Nature** | **Montant** |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| **TOTAL** | **€** | **TOTAL** | **€** |

Je soussigné(e), ……

Président(e) de l'association ……..
avoir pris connaissance des informations ci-dessus et certifie l'exactitude de l'ensemble des informations présentées dans ce dossier.

A : …… le …….

Signature :

**Transmission du dossier :**

Tout dossier de demande de subvention doit être adressé à Monsieur le Maire :

➢**Soit par voie postale à l'adresse suivante** :

Mairie
5 rue des écoles
90140 BOUROGNE

➢**Soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante** :

mairie@bourogne.fr

# PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE SUBVENTION

**En cas de première demande :**

- Statuts de l'association,
- Avis d'insertion des statuts au Journal Officiel,
- Les délibérations des assemblées délibérantes désignant le Conseil d'Administration ou la liste des membres du bureau de l'association.

**Dans tous les cas :**

- Le relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal portant la même adresse que la déclaration de Siret,
- Statuts de l'association en cas de modification de ces derniers,
- Rapport d'activités de l'exercice écoulé,
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos.

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures : celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

**Je soussigné(e)** (nom et prénom) .....……
……...

Représentant(e) légal(e) de l'association…….

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- certifie que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- certifie que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

☐ inférieur à 500 000 €*

☐ égal ou supérieur à 500 000 €

- demander une subvention d'un montant de _ _ _ _ _ _ _ _ €

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée sur le compte bancaire de l'association.

Fait à ……, le ……

Signature

*NB : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.*
** Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation permet aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution*

# ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci.

**Je soussigné(e)** (nom et prénom) .....……
……...

Représentant(e) légal(e) de l'association…….

dûment habilité(e) à déposer la présente demande de subvention, s'engage à :

- utiliser la subvention, si cette dernière lui est allouée, pour la réalisation son projet et/ou des activités dans les conditions décrites au moment de la présente demande de subvention ;

L'association déclare avoir pris connaissance que la restitution totale ou partielle de la subvention pourra être exigée en cas de non-respect de tout ou partie des engagements qui sont à la charge du bénéficiaire au titre de la présente demande et notamment si les sommes perçues :

- ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente demande,
- n'ont pas été utilisées par le bénéficiaire,

mais également :

- en cas d'inexactitude des informations fournies par le bénéficiaire,
- en cas de cessation de son activité ou de dissolution de l'association.

Fait à ……, le ……

Signature

**CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT**

Cadre à remplir par l'association ou la fondation

**Raison sociale (nom de l'association ou de la fondation) :**

**Adresse :**

**Représentant légal :**

Ci-après désigné par le terme « association ou fondation » d'autre part,

**Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021** pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

**Préambule :**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.
Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

**ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.
L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.
Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

**ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.
Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

**ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

**ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.
Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

**ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.
Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

**ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.
Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.
Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

**ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ……, le

**Signature du représentant légal**
**de l'association ou de la fondation**